

SUJET D'ÉTUDE

I. Un régime né d'une longue histoire

La **République** est le régime politique issu de la Révolution de 1789. Au cours des **xix^e** et **xx^e** siècles, elle a connu de longues oppositions monarchistes et cléricales, a parfois disparu du fait de coups d'État et elle a subi l'épreuve des guerres mondiales. Au terme de ces évolutions, la République s'est imposée comme la forme originale de la démocratie française.

☐ Lu
☐ Appris

II. Des principes et des valeurs

Le suffrage universel et la laïcité sont les fondements de la République. L'originalité de ce régime politique tient en partie au poids important attribué au chef de l'État, le président de la République.

3 SITUATIONS

Situation A Le droit de vote en France : évolution et débats

Le droit de vote des citoyens a été affirmé par la Révolution française mais il a été longtemps rejeté par les régimes non républicains. Établi en 1848, le suffrage universel était essentiellement masculin, il n'a été étendu aux femmes qu'en 1944. Il reste l'objet de débats concernant le droit de vote des étrangers.

☐ Lu
☐ Appris
Situation B Le président de la République sous la V^e République

Sous la V^e République, le Président tient, au contraire des Républiques précédentes, le rôle politique majeur du fait des pouvoirs que lui attribue la Constitution mais aussi de son élection au suffrage universel direct.

☐ Lu
☐ Appris

Situation C République et laïcité : la loi de 1905

En 1905, les républicains obtiennent par la loi la séparation des Églises et de l'État. Ils instaurent ainsi une république laïque, c'est-à-dire neutre envers les croyants et les non-croyants, et dégagee de toute obligation à l'égard des Églises.

☐ Lu
☐ Appris

MOTS-CLÉS

- **Président de la République** : chef de l'État sous la V^e République. Ses pouvoirs sont définis par la Constitution.
- **République** : régime politique qui constitue la forme originale que prend la démocratie en France. La République a pour fondements le respect des libertés, la séparation des pouvoirs et le suffrage universel.
- **Suffrage universel** : mode d'élection dans lequel tous les citoyens ont le droit de vote.